

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 29 MARS 2012
A SAINT CREPIN IBOUVILLERS**

I – Désignation du secrétaire de séance

Madame Nelly BANSE est désignée secrétaire de séance.

II - Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2011

Le compte-rendu du conseil communautaire du 15 décembre 2011 ne soulève aucune observation et est donc **adopté à l'unanimité**.

III – Vote des taux 2012

Monsieur le Président propose de voter pour l'année 2012 les taux d'imposition suivants :

- la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : Monsieur le Président explique qu'au regard des bases communiquées par les services fiscaux pour l'année 2012 et des derniers éléments transmis par le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise, il n'est pas nécessaire d'augmenter le taux de la TEOM en 2012. Le taux de cette taxe serait donc maintenu à 13,65 %. Monsieur le Président rappelle que ce taux était de 14,05 % en 2010.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de la TEOM à 13,65 % en 2012.

Au sujet des ordures ménagères, Monsieur MOREL souhaite attirer l'attention du conseil sur les difficultés rencontrées avec le service de collecte des encombrants : les délais sont trop longs et les décharges sauvages se multiplient.

Madame LEGRAND explique qu'il y a eu effectivement des difficultés en matière de délai de collecte mais elle précise que la capacité de collecte va être doublée dès le mois d'avril.

Monsieur TOSCANI explique qu'il est rassuré sur le niveau du taux d'imposition de la TEOM et souligne que le nouveau dispositif de collecte des encombrants (collecte uniquement sur rendez-vous) est une bonne mesure : il était en effet impératif de ne plus faire tourner des camions partout.

Monsieur DEBESOMBES tient lui à faire part de la difficulté d'appliquer la limitation à 1m³ par foyer de la collecte des déchets verts.

Madame LEGRAND explique que cette mesure de limitation était nécessaire pour limiter le coût de cette collecte.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE explique comprendre cette mesure mais souligne qu'elle peut être relativement injuste dans son application : les habitants pourraient être conduits à répartir leurs déchets verts chez leurs voisins qui n'en sortent pas.

Monsieur DOMER souhaite qu'une information soit faite auprès des ripeurs pour leur expliquer ce que représente 1m³.

Au sujet des encombrants, Monsieur LEBLANC souhaite que la collecte soit répartie en secteurs géographiques.

Madame LEGRAND précise que cette répartition géographique est déjà mise en place mais que pour rendre plus efficace la collecte la réservation est obligatoire. Ce système permet à la fois de gagner du temps pour le collecteur et de réduire la consommation énergétique des véhicules.

Monsieur LEBLANC souligne néanmoins que de nombreux encombrants restent sur les trottoirs de Méru et que les services techniques sont donc contraints de les ramasser.

A ce sujet, Madame LEGRAND qu'à partir de juin ou juillet, les services techniques communaux pourront accéder gratuitement à la déchetterie.

Monsieur le Président ajoute que cette demande a été faite auprès du SMVO qui a désormais la compétence en matière de traitement des ordures ménagères et sur les déchetteries sur le territoire des Sablons.

- La taxe foncière sur les propriétés non bâties : le Président propose de maintenir le taux de cet impôt à 2,25 %. Le produit attendu de cette taxe pour la CCS en 2012 s'élève à 24 593 €uros (24 210 €uros en 2011).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2,25 % en 2012.

- La taxe d'habitation : le Président propose de maintenir le taux de cet impôt à 9,38 %. Le produit attendu de cette taxe pour la CCS en 2012 s'élève à 2 856 679 €uros (2 778 168 €uros en 2011).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de la taxe d'habitation à 9,38 % en 2012.

- La cotisation foncière économique : le Président vous propose de maintenir le taux de cet impôt à 23,80 %. Le produit attendu de cette taxe pour la CCS en 2012 s'élève à 2 549 357 €uros contre 2 457 826 €uros en 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité le taux de la cotisation foncière économique à 23,80 % en 2012.

IV – Renouvellement de la délégation de service public de la piscine Aquoise

Monsieur le Président rappelle que la gestion de la piscine Aquoise avait été confiée pour une durée de 5 ans à la société Vert Marine dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Le mode de gestion retenu était la régie intéressée. Ce contrat arrivant à expiration le 31 décembre 2012, le Président propose au Conseil Communautaire de l'autoriser à engager une nouvelle procédure permettant à la Communauté de Communes des Sablons de conclure un nouveau contrat de délégation de service public (gestion en régie intéressée) qui aurait une durée de 5 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, choisit d'exploiter pour les 5 années à venir la piscine Aquoise en régie intéressée et autorise Monsieur le Président à engager la procédure de délégation de service public.

V – Syndicat mixte de la Vallée de l'Oise

- Modification des statuts :

Monsieur FOURNIER explique qu'il est nécessaire de délibérer pour approuver la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise ayant pour objet la modification de l'adresse du siège de cet établissement public.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise

- Convention de partenariat avec ECO – TLC

Monsieur FOURNIER explique qu'ECO-TLC, éco-organisme gérant la responsabilité élargie des producteurs liée aux textiles, linges et chaussures propose de contractualiser avec le SMVO qui assurerait la communication auprès des habitants de son territoire et percevrait le soutien financier estimé à 44 000 €uros. Pour ce

faire, il est nécessaire de donner mandat au SMVO pour signer une convention avec ECO-TLC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, donne à l'unanimité mandat au SMVO pour signer une convention avec ECO-TLC.

VI – Musée de la nacre : nouveaux tarifs

Monsieur le Président propose d'approuver le nouveau tarif suivant :

- « tarif groupe » pour les groupes de 10 ou plus présentés par Oise Tourisme ou l'Office de Tourisme du Beauvaisis. Les autres prestataires ne bénéficient du tarif groupe (4,50 €uros / personne) qu'à partir d'un groupe de 20 personnes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce nouveau tarif.

VII – Transports

Monsieur le Président explique que dans le cadre du futur marché de transport collectif qui sera applicable à partir de septembre 2012, la Communauté de Communes des Sablons projette d'étendre le service de transport urbain à la commune d'Amblainville afin notamment de mieux desservir la zone d'activités « Les Vallées ». Afin de financer ce nouveau service, Monsieur le Président vous proposera d'étendre le périmètre de transport urbain à Amblainville. Cette extension permettra d'assujettir au versement transport les employeurs publics ou privés de cette commune comptant plus de 9 salariés.

Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE souhaite savoir si cette extension du service concernera uniquement la zone d'activités « Les Vallées » ou bien l'ensemble du territoire de la commune d'Amblainville.

Madame LEGRAND précise que le service sera développé sur l'ensemble du territoire d'Amblainville.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, étend à l'unanimité le périmètre de transport urbain à la commune d'Amblainville.

VIII – Attribution de subventions :

Monsieur le Président propose d'attribuer les subventions suivantes :

- Association « Les cheveux d'or des Sablons » :
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité une subvention de 10 000 €uros à l'association « Les cheveux d'or des Sablons ». Monsieur MAYOT n'ayant ni assisté aux débats ni participé au vote.

Monsieur TOSCANI diffuse un film pour expliquer les actions menées par cette association en faveur des personnes âgées de la maison de retraite de Méru.

- Opération façades :
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité les subventions suivantes :
 - o ***M. LECANU (Méru) : 4 206,89 €uros***
 - o ***SCI Mérutabelion (Méru) : 5 000 €uros***
 - o ***SCI Mérutabelion (Méru) : 5 000 €uros***
 - o ***M. SKASA-WEISS (Méru) : 5 000 €uros***
 - o ***M. CRONNIER (Méru) : 5 000 €uros***
 - o ***M. CRONNIER (Méru) : 5 000 €uros***
 - o ***M. RIBARSKI (Méru) : 1 555,38 €uros***

- **M. LEITAO (Méru) : 1 555,80 €uros**
 - **M. BINET (Hénonville) : 3 000 €uros**
 - **M. BINET (Hénonville) : 3 000 €uros**
 - **M. GONCALVES (Méru) : 2 799,70 €uros**
 - **M. PELERIN (Méru) : 1 756,83 €uros**
 - **M. DOLIGE (Méru) : 1 252,62 €uros**
 - **M. DOLIGE (Méru) : 2 459,68 €uros**
 - **M. SIMON (Méru) : 4 522,19 €uros**
- FISAC :
- Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, attribue à l'unanimité les subventions suivantes :**
- **M. FEJEAN (Saint Crépin Ibouvillers) : 24 838 €uros**
 - **M. MORIN (Méru) : 30 000 €uros**
 - **M. HERMETZ (Hénonville) : 21 000 €uros**
 - **Mme DUBOIS (Saint Crépin Ibouvillers) : 6 282 €uros**
 - **M. DE SOUSA (Amblainville) : 30 000 €uros**
 - **M. BRIZARD (Méru) : 12 110 €uros**
 - **M. RUFIN (Andeville) : 20 000 €uros**
 - **M. TEMRI (Lormaison) : 21 520 €uros**

IX – Personnel

Monsieur le Président explique qu'afin de mieux répondre aux besoins du musée et compte tenu de l'augmentation des visiteurs, Monsieur le Président propose de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine territorial de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 / semaine) et de créer un poste d'adjoint du patrimoine territorial de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30 par semaine) et la création d'un poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe à temps complet.

X – Questions diverses

- Nouveaux tarifs transports :

Monsieur FOURNIER explique que dans le cadre du projet de billetterie porté par le SMTCO, il est nécessaire d'adopter les nouveaux tarifs suivants : 5 €uros pour le pass Oise mobilité carte anonyme, 1 €uro pour l'étui de la carte, 8 €uros pour le remplacement de la carte suite à détérioration.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs

- Vente du véhicule Renault Mégane :

Monsieur le Président propose de mettre en vente le véhicule Renault Mégane (n° d'inventaire : 20100028001) au prix de 14 000 €uros.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la cession de ce véhicule

- Musée de la Nacre :

Monsieur FOURNIER explique qu'il faut autoriser Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour l'organisation de l'exposition temporaire New Tableterie.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer ce dossier de demande de subvention.

- demande de permis de construire :

Monsieur GUDEFIN explique qu'il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de permis de construire pour la réfection de la toiture du Musée de la Nacre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à déposer cette demande de permis de construire.

- Office de Tourisme des Sablons en pays de nacre :
Monsieur le Président explique qu'il est nécessaire de désigner deux nouveaux élus communautaires pour siéger au sein de l'office de tourisme des Sablons en pays de nacre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Messieurs Hugues DE LEON et Laurent CHEVALLIER pour siéger au sein de l'office de tourisme des Sablons en pays de nacre.

- Monsieur DU PLESSIS d'ARGENTRE informe les conseillers communautaires qu'un enregistrement du jeu des 1 000 €uros (France Inter) aura lieu à Amblainville – salle des fêtes le 7 mai à 18 heures 30.